

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 7 juin 2017, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-01-17/B-00131 et D08-01-17/B-00132
Propriétaire(s) : Heather et Rodger Stewart
Emplacement : 28 (28B), rue Jonathan-Pack
Quartier : 6 – Stittsville
Description officielle : lot 7, plan enregistré 884
Zonage : R1D
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot pour aménagement futur.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions.

La propriété est illustrée sur le croquis qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Partie	Façade	Profondeur	Superficie	Adresse municipale
B-00131	1	14,75 m	57,8 m	0,0853 ha (853 m ²)	28B, rue Jonathan-Pack (vacante)
B-00132	2	15,74 m	57,6 m	0,0907 ha (907 m ²)	28, rue Jonathan-Pack (La maison isolée sera conservée et la remise sera démolie.)

L'approbation de ces demandes aura comme effet de créer deux lots qui ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-17/A-00118 et D08-02-17/A-00119) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.

LES DEMANDES indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.